



UNION RÉGIONALE DES FOYERS RURAUX DU POITOU-CHARENTES
"Le Moulin du Marais"

2 rue du Grand Pré – 79120 LEZAY

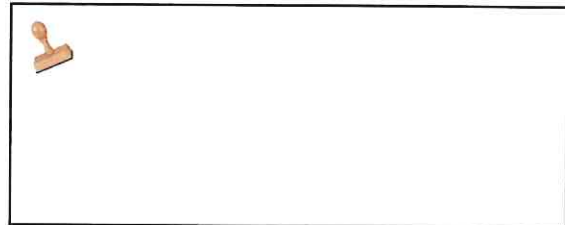
Téléphone : 05 49 07 97 78 Courriel : urfr.poitou-charentes@mouvement-rural.org

Facebook : urfr Poitou-Charentes



Adhésions, cotisations et ouverture de droits :

N° Adhérent : F 790....
 Foyer Rural :



Adhésion de l'association

Adhésion à la <i>C.N.F.R.</i>	60,00 €
Adhésion l' <i>URFR Poitou-Charentes</i>	75,00 €
Assurance R.C. inclus pour l'association (à cocher sur internet)	0,00 €
<hr/>	
TOTAL :	135,00 € (A)

Ouverture des droits - Adhésions individuelles

Nombre de droits <i>IA (Individuelle Accident)</i> x 15,00 € =
Nombre de droits <i>d'Adhésions Individuelles sans Assurance</i> x 14,50 € =
Nombre de cartes <i>temporaires</i> 8 jours x 3,00 € =
<hr/>	
TOTAL : € (B)

Nouveauté :
 la carte temporaire est
 valable 8 jours

Récapitulatif

Règlement du par chèque n° à l'ordre de l' URFR,
 Tiré sur la banque d'un montant de €uros (A + B).



Seulement la saisie sur **GESTANET**
 valide l'adhésion : site internet
www.gestanet.org/gestanet2/connexion.php et le
 droit à l'assurance **SMACL** est valable du 1^{er}
 septembre au 31 Août.

Les ouvertures de droits sur **GESTANET** valant
 adhésion (et assurance) ne peuvent être remboursées.

Pour les cartes d'adhésion pré-imprimées :
 L'URFR vous les enverra lors de la demande de droits.
 Après la saisie des coordonnées de chaque adhérent
 individuel sur Gestanet, vous pourrez imprimer sa
 carte et la lui transmettre.

Pour la pratique sportive :
 Les adhérents pratiquant une activité sportive,
 doivent présenter, au foyer rural, un certificat médical
 de non contre-indication.